

Unis et dans le Royaume-Uni. Nous constaterons des résultats des plus intéressants. Comme point de départ nous donnerons à l'année 1926, celle dont il s'est servi pour faire ses calculs, une valeur de 100, et nous obtiendrons les résultats que voici: le chiffre indice des prix du Canada, qui était de 100 en 1926, est tombé à 63.6 au mois de février 1933, soit une diminution de 36.4 p. 100. Le chiffre indice calculé par Irving Fisher, qui était de 100 en 1926, n'était plus que de 55.3 au mois de février 1933, diminution de 44.7 p. 100. Le chiffre du Bureau du travail des Etats-Unis, de 100 également en 1926, était de 62.6 en 1933, diminution encore de 37.4 p. 100. Le chiffre indice de l'*Economist* dans le Royaume-Uni, de 100 en 1927, était de 61.2 au mois de janvier 1933, diminution de 38.8 p. 100. Dans chacun des pays, en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis et au Canada, vous constatez ainsi que les prix ont baissé de 36 à 44 p. 100. On pouvait s'attendre, par conséquent, à une diminution correspondante des recettes provenant des taxes *ad valorem*. Aussi bien, tout en admettant une diminution d'environ 33½ p. 100, n'est-il que raisonnable de croire qu'elle est due, dans une large mesure, à la diminution du niveau des prix des marchandises au cours de cette période.

J'aborde maintenant un autre aspect de la manière loyale de raisonner de notre honorable collègue. Je rappelle à la Chambre qu'il nous a reproché d'avoir haussé injustement et sans raison notre tarif douanier. Il s'écrie: "L'augmentation du tarif a entraîné la diminution des recettes." Arrêtons-nous au droit moyen sur les marchandises importées du Royaume-Uni, autres que les liqueurs alcooliques, sous le régime administratif de nos honorables vis-à-vis. Le taux moyen est de 17.9 p. 100. En 1932, sous le régime des tarifs élevés du Gouvernement actuel que les oppositionnistes censurent si sévèrement, le taux moyen n'est que de 18.62, soit une augmentation d'environ ¼ de 1 p. 100 en moyenne sur les marchandises imposables importées du Royaume-Uni. Si nous passons aux Etats-Unis, les chiffres accusent l'augmentation que voici: Quand les libéraux dirigeaient les affaires de notre pays, la moyenne du taux était de 23.9 p. 100 et depuis l'accession au pouvoir du ministère actuel, en 1932, elle est de 27.45 p. 100, soit une augmentation d'environ 3½ p. 100.

L'hon. M. EULER: Ces moyennes tiennent-elles compte des droits spécifiques?

L'hon. M. STEVENS: Autant que je sache, cela comprend tous les droits. C'est calculé

de la façon régulière par le Bureau de la statistique et appliqué dans les deux cas sur la même base.

Je désire aussi indiquer dès maintenant la direction du commerce canadien, les proportions de nos échanges avec les autres parties de l'empire et l'étranger. En 1929 nos importations des pays de l'empire représentaient 19.8 p. 100 de notre commerce total; en 1932, cette proportion s'est élevée à 28.3 p. 100. Nos exportations dans l'empire sont montées de 33.4 p. 100 en 1929 à 44 p. 100 en 1932. Pour les pays étrangers c'est le contraire qui s'est produit. On remarquera que notre commerce avec les pays de l'empire a augmenté de 10 p. 100; d'autre part, notre commerce avec l'étranger a baissé de 80 p. 100 en 1929 à 71 p. 100 en 1932 pour les importations et de 66 à 56 p. 100 pour les exportations. Nos importations du Royaume-Uni ont monté de 15 p. 100 en 1929 à 20 p. 100 en 1932; nos exportations de 24 à 36 p. 100. Cela indique quelle direction prend notre commerce. On voit graduellement le résultat des accords conclus durant la conférence impériale de l'été dernier.

Mon honorable ami, le critique de l'opposition, a vertement reproché au Gouvernement ses propositions tarifaires. Je crois que son discours était fait pour plaire à tous ceux qui, au Canada, cherchent à éviter les impôts. Il a blâmé toutes les formes de taxes que le ministre des Finances a jugé nécessaires d'imposer; et, il a employé pour cela la vieille phrase rebattue, en disant que les impôts projetés pèseraient plus lourdement sur ceux qui sont le moins à même de les supporter.

Un MEMBRE: Il avait raison.

L'hon. M. STEVENS: Un honorable député dit qu'il avait raison. Qu'il examine un peu les faits. Voici le relevé des comptes publics, à la page 52: taxes payées par les banques, moyenne de 1922 à 1930, \$1,240,000; moyenne de 1931 à 1933, \$1,390,000. Autrement dit, les impôts sur les banques ont été plus élevés sous notre régime que sous le régime de nos honorables amis d'en face. Prenons maintenant l'impôt sur le revenu. La moyenne de rendement de cet impôt de 1922 à 1930, c'est-à-dire sous le régime de nos honorables amis d'en face a été de 57 millions par an. Depuis trois ans, de 1931 à 1933, la moyenne est de 65 millions, malgré la baisse des recettes et la diminution des revenus sur lesquels cet impôt est perçu. Donc pour les impôts sur les banques comme pour l'impôt sur le revenu, il y a eu augmentation sous notre régime. Prenez la taxe de consommation. C'est une des taxes, remarquez bien, qui, suivant la description de